

COMMUNE DE LE FOËIL

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à 18h30, le Conseil Municipal de Le Fœil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02/06/2025

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, COSQUER Philippe, HELLEGOUARCH Marion, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,

Absents : JACQ David, POIGNAND Yannick, BRIATTE Audrey, FLAGEUL Rozenn,

Pouvoirs : 1 pouvoir donné à M. LE VAILLANT Ludovic par M. JACQ David,

1 pouvoir donné à M. KERARDHY Jean-Philippe par M. POIGNAND Yannick

1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme BRIATTE Audrey

1 pouvoir donné à Mme LE BARS Jeanine par Mme FLAGEUL Rozenn

Secrétaire de séance : HELLEGOUARCH Marion

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et rappelle les points vus en Conseil municipal le 6 mai 2025.

M. le Maire accueille M. **Julien PATARD, Directeur du Cabinet SABA Architectes de Saint-Brieuc** pour présenter le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente.

-Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords (constructions, végétation et éléments paysagers existants)

Le terrain d'implantation de la salle des fêtes se situe au 2 rue des Ecoles sur la parcelle N°ZC86. Cette parcelle mesure 9 058 m². Il s'agit d'un environnement de centre-bourg. L'accès au site se fait depuis la rue des Ecoles.

Le bâtiment, implanté en retrait de la rue, a la particularité d'accueillir sur le RDC Bas le restaurant municipal, et sur le RDC haut la partie salle des fêtes. Sa conception met à profit le fort dénivelé du terrain pour rendre accessible depuis l'extérieur de plain-pied chaque usage. A l'Est, en contre-bas de la salle, se trouve la mairie et le parking principal aménagé afin de répondre aux besoins de stationnement pour les manifestations les plus importantes mais aussi aux besoins de stationnement de la mairie.

Au Nord, le bâtiment est bordé par des terrains de boules bretonnes. Les aménagements extérieurs (végétation, stationnements, cheminements) sont conservés et hors projet.

-Présentation du projet

La salle des fêtes a été construite dans les années 80, puis réhabilitée en 2007. Les travaux réalisés en 2007 ne permettent pas aujourd'hui d'atteindre les standards actuels en termes de performance environnementale et d'économie d'énergie.

Le présent projet concerne les travaux de pérennisation et de rénovation de la salle des fêtes municipale de la commune de Le Fœil. Le périmètre de l'opération comprend l'emprise de la salle et l'accès à l'Ouest.

Une intervention complète est prévue sur cet espace :

- Renforcement de l'isolation thermique de la salle par le remplacement des châssis vitrés du RDC haut et la réfection du complexe de la toiture

- Mise en place d'un système de chauffage type pompe à chaleur géothermie et ventilation double flux

- Correction des problématiques d'accessibilité de certains équipements de la salle
- Reprise de l'acoustique et de l'éclairage de la salle pour le confort des usagers
- Création d'un office

-Aménagement du terrain

La configuration existante du terrain est conservée. Un accès vers la salle 02 et l'office est prévu depuis la rue des écoles sur le pignon Ouest du bâtiment. Un cheminement véhicule est aménagé depuis le parking. L'accès en façade Est depuis le RDC Bas est supprimé. L'accès secondaire au Nord depuis l'escalier est quant à lui conservé.

-Implantation, organisation, volume des constructions nouvelles

Le bâtiment existant est conservé et inchangé dans son emprise au sol. La réfection de la toiture permet de retravailler le volume central du bâtiment et lui redonner une nouvelle image Architecturale. La toiture zinc mono-pente relie le volume Nord au volume Sud en créant un lien cohérent suivant la déclivité des toitures existantes. La construction d'un auvent en façade Sud permet de marquer significativement l'entrée principale de la salle des fêtes.

-Traitement des clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

Aucune modification de clôture n'est prévue.

-Matériaux et les couleurs des constructions (toiture, murs, menuiseries)

Les matériaux employés en façade permettent de répondre aux différentes échelles de lecture du bâtiment. Le projet prévoit donc d'habiller les murs portant la nouvelle charpente d'un bardage métallique. L'architecture est marquée par l'horizontalité de l'auvent. Le volume qui émerge de la nouvelle toiture et de l'auvent forme le signal approprié pour cet équipement. Deux matériaux différents sont choisis pour envelopper cette émergence : le zinc et l'acier. La teinte de ce bardage métallique sera d'un gris plutôt clair RAL 7037.

Les matériaux prévus sont :

- Des menuiseries aluminium thermolaquées gris RAL 7037
- Une couverture en zinc pour la nouvelle toiture, aspect brossé gris clair
- Un bardage métallique en façade du nouveau volume de la salle, teinte équivalente RAL 7037

-Raccordement aux réseaux

Le bâtiment est déjà raccordé aux réseaux EP, EU, AEP, électricité et Télécom. Aucune modification des réseaux n'est prévue.

-Traitement des espaces libres et plantations

L'accès à la salle n°2 et l'office est traité en enrobé. Les aménagements extérieurs (végétation, stationnements, cheminements) sont conservés et hors projet.

-Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Aucune modification des accès et stationnement est prévue.

2025-06-01

VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La réflexion a été portée sur la réhabilitation de la salle polyvalente du fait de ses nombreuses infiltrations et de sa surconsommation énergétique. Il est indispensable de travailler ce projet dans le cadre des objectifs à atteindre en 2050 en termes de neutralité carbone et de réduction des consommations d'énergie en visant une rénovation thermique complète.

Le projet s'articule autour des axes suivants :

- Renforcement de l'isolation thermique de la salle par le remplacement des menuiseries extérieures et de la réfection de la toiture terrasse
- Mise en place d'un système de chauffage type pompe à chaleur géothermie
- Modification de l'éclairage

- Correction des problématiques d'accessibilité de certains équipements
- Reprise de l'acoustique pour le confort des usagers
- Création d'un office type cuisine satellite afin de rendre plus fonctionnelle la salle polyvalente lors des demandes de location par les particuliers

La phase d'études APD par le cabinet d'architectes SABA a permis de préciser le budget prévisionnel de cette opération de travaux, estimé à ce stade à 1 009 557.52€HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation de la salle polyvalente présenté par le cabinet SABA Architectes pour un montant de 1 009 557.52€HT,

AUTORISE le lancement du marché public en 14 lots comme indiqué dans le tableau :

LOT	DESIGNATION	TOTAL HT
01	Terrassement – réseaux – voirie Aménagement extérieur	9 240.00€ 30 000.00€
02	Démolition	52 695.34€
03	Gros œuvre	33 881.09€
04	Charpente métallique – Bardage	181 649.58€
05	Ossature bois	42 402.80€
06	Menuiseries extérieures alu Stores	52 684.50€ 5 000.00€
07	Doublage – cloisons - isolations – plafonds	140 449.09€
08	Menuiseries intérieures bois Meuble Bar	44 684.64€ 7 000.00€
09	Faux plafonds	22 810.70€
10	Revêtement de sol – faïence	32 640.54€
11	Peinture	26 419.24€
12	Plomberie – CVC	200 000.00€
13	Électricité	95 000.00€
14	Equipements OFFICE	30 000.00€
OPTION	Rideau salle 02 (sera intégré dans le lot 11)	3 000.00€
TOTAL DES TRAVAUX		1 009 557.52€

VALIDE le plan de financement du projet de réhabilitation de la salle polyvalente de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PROJET DE LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE				
DEPENSES ELIGIBLES		RESSOURCES		
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT HT	% DOTATION
		DET R	190 000€	18.82%
Terrassement – réseaux – voirie Aménagement extérieur	9 240.00€ 30 000.00€			
Démolition	52 695.34€	DSIL	190 000€	18.82%
Gros œuvre	33 881.09€			
Charpente métallique – Bardage	181 649.58€			
Ossature bois	42 402.80€			
Menuiseries extérieures alu Stores	52 684.50€ 5 000.00€			
Doublage – cloisons - isolations – plafonds	140 449.09€			

Menuiseries intérieures bois	44 684.64€			
Meuble Bar	7 000.00€			
Faux plafonds	22 810.70€			
Revêtement de sol – faïence	32 640.54€			
Peinture	26 419.24€			
Plomberie – CVC	200 000.00€	Région « Bien Vivre en Bretagne »	175 500€	17.38%
Électricité	95 000.00€			
Equipements OFFICE	30 000.00€	Département : Contrat de territoire 2022/2027	150 000€	14.86%
Option rideau salle 02	3 000.00€			
TOTAL	1 009 557.52€		TOTAL	705 500€
DEPENSES INELIGIBLES		AUTOFINANCEMENT		30.12%
LIBELLE	MONTANT HT	Dépenses éligibles	304 057.52€	
MOE SABA	103 400€	Dépenses inéligibles	131 900.00€	
Contrôle technique / SPS	19 000€			
Diagnostics divers	9500€			
TOTAL	131 900€	TOTAL Autofinancement	435 957.52€	
TOTAL GLOBAL	1 141 457.52€	TOTAL GLOBAL	1 141 457.52€	100%

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder aux demandes de subventions sus mentionnées dans le tableau du plan de financement du projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer les autorisations de travaux nécessaires à la réalisation de cette réhabilitation,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

2025-06-02

SDIS 22 : VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DU PARC ROULANT

En raison notamment du contexte national et international des dernières années, le SDIS 22 est confronté à une situation financière préoccupante ne lui permettant pas de dégager des capacités d'investissement suffisantes pour enrayer le vieillissement de son parc roulant.

Conscient de la gravité de la situation et de l'enjeu pour la sécurité des costarmoricains, le Comité des financeurs s'est réuni à de multiples reprises depuis 2023 afin de porter une réflexion sur des pistes alternatives de financement.

La politique de sécurité civile costarmoricaise s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques,
- 3 engins spéciaux pour le CIS de Bréhat.

Aujourd'hui, force est de constater que plus de 130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Le SDIS est actuellement en mesure de procéder à un renouvellement moyen annuel de l'ordre de 1,5M€ par an. Or, c'est un budget annuel de l'ordre de 3,5M€ qui permettrait de stopper le vieillissement du parc, sans pour autant permettre de le rajeunir.

Parmi les nombreuses pistes étudiées par le Comité des financeurs et face à la nécessité d'augmenter le volume d'investissement pour le parc roulant du SDIS 22, la mise en œuvre d'un fonds de concours du parc roulant (FCPR) a fait consensus.

En effet, la légitimité d'un financement, qu'il soit porté directement par les communes ou délégué à l'EPCI de rattachement, prend tout son sens puisque le maire est l'autorité de police

Réunion du Conseil Municipal 10 juin 2025

sur son territoire communal en charge de la distribution des secours et, par ailleurs, chaque engin :

- A vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental,
- Peut successivement être affecté dans n'importe quel centre d'incendie et de secours afin d'en optimiser son vieillissement sur la totalité de sa période d'amortissement voire au-delà.

Le consensus s'appuie sur l'application de deux principes, qui sont fortement ressortis :

- La solidarité, l'adhésion de tous est sollicitée ;
- L'équité, en appliquant un critère unique pour l'ensemble des communes.

Certaines communes rattachées à Saint-Brieuc Armor Agglomération ayant exprimé leur difficulté à financer la subvention d'investissement sur l'exercice 2025, leur budget étant déjà voté, Saint-Brieuc Armor Agglomération a proposé à titre exceptionnel de se substituer aux communes pour le versement du fonds de concours 2025.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024) et qui portera sur les exercices 2025 et 2026.

DEPORT DE M. LE MAIRE, membre du CASDIS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la mise en œuvre du fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22,

PRECISE que ce fonds de concours portera sur les deux exercices 2025 et 2026,

VALIDE l'application du principe d'équité départementale pour une participation financière calculée sur la base de 1.50€ par habitant population (DGF 2024),

VALIDE le versement d'un montant de 2 167.50€ en subvention d'investissement pour la Commune au budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe,

2025-06-03

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR ALSH MJC ETE 2025

La Commune est sollicitée pour accueillir, sur la période allant du 7 juillet au 22 août 2025 inclus, des enfants inscrits au centre de loisirs intercommunal de la MJC de Quintin. Les locaux seront mis à disposition dès le samedi 5 juillet et jusqu'au samedi 23 août 2025).

Une convention doit être signée entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin afin de définir les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel. Un état des lieux avec inventaire sera joint à la convention.

Monsieur le Maire précise que l'accueil est prévu pour 72 enfants maximum dont 48 enfants de plus de 6 ans et 24 âgés de 3 à 5 ans et demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord pour l'accueil de loisirs de la MJC du 5 juillet au 23 août 2025 inclus (les locaux seront à disposition dès le 5 juillet et jusqu'au 23 août 2025),

DECIDE de la mise à disposition de l'ALSH des locaux suivants :

- Pour les activités : Bâtiment ancien Ecole : hall d'entrée avec sanitaires, salle des maîtres, salle classe rdc, salle TME, ancien dortoir et cours façade et arrière, préau, sous-sol de la salle polyvalente
Bâtiment nouvelle école : locaux de l'accueil périscolaire pour les 3/5 ans avec le dortoir de la maternelle, salle de motricité sans le matériel.
- Pour la restauration : restaurant scolaire avec accès aux sanitaires et cuisine

AUTORISE Le Maire à signer la convention entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin

AUTORISE la facturation à la MJC des frais de fonctionnement engagés (entretien, assurance, eau, électricité, consommables hygiéniques)

2025-06-04

LOGEMENTS COMMUNAUX : REVISION DES LOYERS POUR 2025

Le montant des loyers communaux sont révisés chaque année, à partir de l'indice IRL, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant au bail. L'indice de référence I.R.L du 4^{ème} trimestre 2024 est de 144.64 (parution du J.O du 16/01/2025), celui du 4^{ème} trimestre de l'année précédente (2023) étant de 142.06 (parution du J.O du 18/01/2024) l'augmentation à appliquer est de 1.82%.

AUTORISE le Maire à réviser les loyers communaux avec le taux de 1.82% d'augmentation calculer à partir de l'indice IRL du 4^{ème} trimestre 2024, avec effet au 1^{er} juillet 2025 :

- Logement 1 : 333.93€
- Logement 2 : 268.11€
- Logement 3 : 394.71€
- Logement 4 : 444.68€
- Logement 5 : 336.55€

La séance est levée à 20h05